Nom commercial : edding refill ink permanent marker RMTK25 (vert) inclus dans: edding retract 11

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 02.02.2022 **Version remplacée:** 1.0.1, établi le: 16.12.2015 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

edding refill ink permanent marker RMTK25 (vert) inclus dans: edding retract 11

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Encre de Chine rechargeable

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
edding International GmbH
Bookkoppel 7
D-22926 Ahrensburg

N° de téléphone +49 (0) 41 02 / 80 8-0

Service émetteur / téléphone
+49 (0)4102 - 808-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Chronic 3; H412
Eye Dam. 1; H318
Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

SGH02

SGH05

SGH07

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
propane-1-ol

1-méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur a sec, de la mousse ou du CO2 pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**propane-1-ol**			
	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29	Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 60,00	% en poids
2	**1-méthoxy-2-propanol**			
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35-0034	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 30,00	% en poids
3	**4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diéthylaniline], monochlorhydrate**			
	6358-36-7 228-770-5 - -	Aquatic Chronic 1; H410 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1; H314	1,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané
Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion
Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en commun avec: Métal alcalin; Métaux alcalino-terreux. Agents oxydants; Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**		**200-746-9**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	Alcool n-propylique				
	VLE (8h)	500	mg/m³	200	ppm
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**		**203-539-1**	
	2000/39/EC				
	1-Methoxypropanol-2				
	VLE (courte durée)	568	mg/m³	150	ppm
	VLE (8h)	375	mg/m³	100	ppm
	Résorbtion de l´épiderme / sensilibisateur	Skin			
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France				
	1-Méthoxy-2-propanol				
	VLE (courte durée)	375	mg/m³	100	ppm
	VLE (8h)	188	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	*			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur

1	**propane-1-ol**			**71-23-8** **200-746-9**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	136	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1723	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	268	mg/m³
2	**1-méthoxy-2-propanol**			**107-98-2** **203-539-1**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	183	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	369	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	553,5	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	**durée d'action**	**effet**	**Valeur**	
1	**propane-1-ol**			**71-23-8** **200-746-9**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	61	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	81	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1036	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	80	mg/m³
2	**1-méthoxy-2-propanol**			**107-98-2** **203-539-1**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	78	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	43,9	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	**Type**	**Valeur**	
1	**propane-1-ol**		**71-23-8** **200-746-9**	
	Eau	eau douce	6,83	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10	mg/L
	Eau	eau marine	0,683	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	27,5	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	2,75	mg/kg poids sec
	sol	-	1,49	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	96	mg/L
2	**1-méthoxy-2-propanol**		**107-98-2** **203-539-1**	
	Eau	eau douce	10	mg/L
	Eau	eau marine	1	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	100	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	52,3	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	5,2	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	4,59	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Epaisseur du matériel		0,5	mm
Temps de passage	>=	480	min
Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel		0,35	mm
Temps de passage	>=	480	min

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat/Couleur
liquide
vert

Odeur
odeur d'alcool

pH				
Valeur	7	-	9	
Concentration			100	%
Source	Fabricant			

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur		97	°C
Substance de référence	CAS 71-23-8		

Point de fusion/point de congélation			
Valeur		-127,5	°C
Substance de référence	CAS 71-23-8		

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur		23,5	°C
Substance de référence	CAS 71-23-8		

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	0,96 g/cm³
Source	Fabricant

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**

log Pow	0,2 - 1,6
Température de référence	25 °C
concerne	pH 7
Méthode	OCDE 117
Source	ECHA

Viscosité	
Valeur	4,5 - 6,5 mm²/s
Type	dynamique
Source	Fabricant

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Au contact avec l'air, les vapeurs peuvent former un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Métal alcalin; Métaux alcalino-terreux. Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)				
N°	**Nom du produit**			
1	**edding refill ink permanent marker RMTK25 (vert) inclus dans: edding retract 11**			
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).			

Toxicité orale aiguë				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
DL50		3730	mg/kg de poids corporel	
Espèces Source Evaluation/Classement	rat ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**	
DL50		4016	mg/kg de poids corporel	
Espèces Méthode Source	rat EC 440/2008, B.1 ECHA			
3	**4,4'-carbonimidoylbis[N,N-diéthylaniline], monochlorhydrate**	**6358-36-7**	**228-770-5**	
DL50		3160	mg/kg de poids corporel	
Espèces Source	rat Fabricant			

Toxicité dermale aiguë				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
DL50		4032	mg/kg de poids corporel	
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement	lapin OCDE 402 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**	
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel	
Espèces Méthode Source	rat 440/2008/EC B.3. ECHA			

Toxicité aiguë par inhalation				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
CL50 Durée d'exposition	>	33,8 4	mg/l h	

Etat d'agrégation	Vapeur
Espèces	rat
Méthode	OCDE 403
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Espèces	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Espèces	lapin		
Méthode	2004/73/EEC, B.5		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	440/2008/EC B.6		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typhimurium / Escherichia coli		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		

	ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro mammalian cell gene mutation test
Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)
Méthode	OECD 476
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test
Espèces	Chinese hamster V79 cells
Méthode	OECD 473
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Etude de toxicité		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	orale		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'inhalation des vapeurs des produits solvants à haute concentration peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
CL50		4555	mg/l	
Durée d'exposition		96	h	
Espèces	Pimephales promelas			
Méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
CE50		3644	mg/l	
Durée d'exposition		48	h	
Espèces	Daphnia magna			
Méthode	DIN 38412 Part 11			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
CE50		9170	mg/l	
Durée d'exposition		72	h	
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
Type	biodégradabilité aérobie			
Valeur		75	%	
Durée		20	jour(s)	
Source	ECHA			
Évaluation	facilement biodégradable			
2	**1-méthoxy-2-propanol**	**107-98-2**	**203-539-1**	

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		96	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	
1	**propane-1-ol**	**71-23-8**	**200-746-9**	
log Pow	0,2	-	1,6	
Température de référence			25	°C
concerne	pH 7			
Méthode	OCDE 117			
Source	ECHA			

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	PEINTURES
Sources de danger	propane-1-ol
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263

Nom et description	PAINT
Sources de danger	propan-1-ol
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint
Sources de danger	propan-1-ol
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX	
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-amino-2-méthylpropanol	124-68-5	204-709-8	75
2	propane-1-ol	71-23-8	200-746-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH
Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg
Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 651685